

AE 11105



*M. M.  
1932*

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de solliciter de votre obligeance un passeport pour l'échange Palma, Les Canaries, Tige, Djibouti, Alger, Casablanca.

Cette croisière doit quitter Marseille le 3 avril et je vous serais très reconnaissant de prendre en considération ma demande et de me faire délivrer pour mercredi au plus tard ce passeport.

Avec mes remerciements je vous prie, Monsieur le Préfet, l'expression de mon profond respect.

M. Laveissière

*La légalisation ne suffit pas*

Orléans 27 Mars 1932

Vu pour la légalisation de la signature de Madame Laveissière apposée ci-dessus

**Avis du Maire:**

Vu pour avis favorable  
Orléans le 30 mars 1932  
*[Signature]*



Orléans le 27 Mars 1932  
Le Maire  
*[Signature]*

Prolongations de Validité

	du 14 Septembre 1929
	au 14 Septembre 1930
Emplacement du Timbre mobile spécial	du
Emplacement du Timbre mobile spécial	du
Emplacement du Timbre mobile spécial	du

Département  
du Cantal

N° du Registre: 98

Le présent PASSEPORT  
valable pour UN AN  
à partir du 18 août 1928  
a été délivré  
à M<sup>me</sup> Larusseau Maria na  
à Dhuera (Cantal) le 15  
août 1863

PASSEPORT - REPUBLIQUE - FRANCAISE - PASSEPORT  
Profession: *NI*  
domicilié à *Chuzac*  
département de *la Cantal*  
qui, en compagnie de  
se rend en Espagne, Italie  
Autriche, Allemagne, Hollande  
Danemark, Belgique  
Angleterre pour affaires  
Commerciales

Fait à *Aurillac*  
le *dix huit* août  
Mil neuf cent *vingt huit*  
*M. Laroche*  
Signature du porteur:  
*M. Laroche*

*Passport - République Française - Passport*

**Signalement:**

Age: 66 ans

Taille: 1m, 62

Cheveux: Châtl. gris

Front: <sup>ou</sup>

Sourcils: Châtl.

Yeux: bleus

Nez: moy

Bouche: "

Barbe: "

Menton: rond

Visage: oval

Teint: mat

Signes particuliers: "

*Passport - République Française - Passport*

*Passport - République Française - Passport*

Feuille réservée pour  
l'apposition facultative de la photographie  
du porteur:



*Passport - République Française - Passport*